Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026
Le Maire,

Note de présentation du Budget 2026

Cette présentation synthétique retrace les informations financières essentielles du budget de la ville de Saint-Apollinaire afin d'en faire ressortir les principaux enjeux.

La préparation du budget 2026 intervient dans un contexte politique singulier puisque la loi de finances 2026 n'a été votée qu'au premier trimestre 2026. Aussi quelques ajustements ont dû être pris en compte par rapport à la présentation du débat d'orientations budgétaires en décembre 2025.

La Loi de finances 2026 intègre des mesures qui impactent le financement des collectivités territoriales :

- La poursuite de l'augmentation du taux de la CNRACL
- La hausse des bases fiscales s'établit à 0,8 % cette année
- Abandon du DILICO dès 2026
- FCTVA maintenu en N+1 en 2026

Le budget 2026 de la ville de Saint-Apollinaire se caractérise par deux points saillants :

- Au niveau du fonctionnement, avec la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.
- Au niveau de l'investissement avec plusieurs programmes d'équipement qui rentrent en phase opérationnelle.

Le financement de ce budget exceptionnel dans son montant total des dépenses réelles : 12 962 969 € (14 497 819 € avec les restes à réaliser) est assuré par autofinancement, grâce aux excédents antérieurs reportés, et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, cette année encore, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour équilibrer le budget.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026 s'équilibre comme suit, avec la reprise des résultats 2025 et les restes à réaliser :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2026	10 421 337,01	9 386 925,00
Résultat de fonctionnement reporté		1 967 209,46
INVESTISSEMENT 2026	4 475 000,00	3 811 368,01
Excédent d'investissement reporté		2 138 481,97
Restes à réaliser 2025	1 534 849,98	60 000,00
TOTAL DU BUDGET	**16 431 186,99**	**17 363 984,44**

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs 2026	Moyennes nationales de la strate (3) collectivites-locales.gouv.fr - comptes des collectivités 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1107,79	1207
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1224,84	1350
3	Dépenses d'équipement brut/population	557,09	441
4	Encours de dette/population	60,54	755
5	DGF/population	15,66	163
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles fonctionnement	64,79%	57,06%
7	(DRF + Remb K dette) / Recettes réelles fonctionnement	92,59%	
8	Dépenses d'équipement brut/ Recettes réelles fonctionnement	45,48%	
9	Encours dette / Recettes réelles fonctionnement	4,94%	57,41%
10	Epargne brute / Recettes réelles fonctionnement	7,41%	

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

I- LE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions sont réparties par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
011 Charges à caractère général	2 392 769,00	013 Atténuations de charges	6 000,00
012 Charges de personnel	5 500 000,00	70 Produits des services, domaine	705 000,00
014 Atténuation de produits	35 000,00	73 et 731 Impôts et taxes	6 974 225,00
65 Autres charges gestion courante	540 000,00	74 Dotations et participations	1 598 700,00
66 Charges financières	14 000,00	75 Autres produits de gestion	97 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	77 Produits exceptionnels	5 000,00
68 Dotation aux provisions	2 200,00		
Dépenses réelles fonctionnement	**8 488 969,00**	**Rec. réelles fonctionnement**	**9 385 925,00**
042 Opé. ordre transf. entre sections	250 000,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	1 000,00
023 Virement à la section d'invest.	1 682 368,01	***Total des recettes d'ordre***	**1 000,00**
Total des dépenses d'ordre	**1 932 368,01**	**002 Résultat 2025 reporté**	**1 967 209,46**
TOTAL DEPENSES	10 421 337,01	TOTAL RECETTES	11 354 134,46

L'excédent généré sur l'exercice au niveau des opérations réelles est de 896 956 €. Après la reprises des résultats antérieurs et les opérations de financement de la section d'investissement, la section de fonctionnement est excédentaire de 932 797,45 €.

A / LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT augmentent de 5,66% par rapport à 2025. Ces variations proviennent essentiellement du chapitre 011- charges à caractère général ainsi que du 012- charges de personnel.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : 2 392 769,00 €

Sur ce chapitre, il est prévu une hausse de budget de 5,37 %.

Pour les dépenses d'énergie, la prévision s'appuie sur une dépense de 297 000,00 €, donc en diminution de 63 000,00 € par rapport à l'année précédente. Grâce aux mesures du plan de

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

transition énergétique et aux investissements pour la production d'énergie en autoconsommation, la commune maîtrise de plus en plus ce poste de dépense.

MASSE SALARIALE (CHAPITRE 012) : 5 500 000,00 €

Ce poste reste important (64,79% des dépenses réelles de fonctionnement), compte tenu du niveau élevé des services proposés à la population.

Evolutions

EXERCICE	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposition budget 2026
Montant	4 707 405	4 802 050	5 005 113	5 118 537	5 249 946	5 500 000
Evolution		94 645	203 063	113 424	131 409	250 054
Evol %		*2,01%*	*4,23%*	*2,27%*	*2,57%*	*4,76%*

Les crédits inscrits au chapitre 012 tiennent compte de :

- l'augmentation du point CNRACL (3 points par an de 2025 à 2028) qui représente environ 80 000 € de plus chaque année.
- la hausse du SMIC de 1,18% au 1er janvier 2026.
- la revalorisation des salaires au titre du GVT (glissement-vieillissement-technicité)
- la participation employeur, obligatoire à partir de 2026, à hauteur de 15 € minimum, au titre de la protection sociale complémentaire (le risque santé). La collectivité a prévu une enveloppe de 20 000 € (contre 4 000 € en 2025).
- la mise en place par la loi de finances pour 2025 et acté par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, d'une nouvelle cotisation obligatoire auprès des employeurs à compter du 1er janvier 2026 concernant la mobilité rurale. Le taux étant fixé à 0,15% par agent correspondant à une enveloppe supplémentaire de 4 300€.
- Les heures supplémentaires pour l'organisation des élections municipales 2026.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE : 540 000,00 €

Elles comprennent principalement les subventions aux associations qui sont prévues en légère hausse pour un montant de 314 770 €, marquant ainsi la volonté du conseil municipal de soutenir et accompagner le monde associatif sportif, culturel et social.

La dotation d'équilibre au CCAS est maintenue à hauteur de 20 000 €.

La charge annuelle des indemnités aux élus s'évalue à 147 000 € (indemnités – formations – frais de mission …).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

Une réévaluation des indemnités aux élus a en effet été votée par le parlement pour le prochain mandat. De plus, en début de mandat, le recours à la formation est plus important.

Ce chapitre 65 est prévu avec une augmentation de 40 000 €.

LES FRAIS FINANCIERS : 14 000€

Les intérêts d'emprunts sont inscrits pour 14 000 €, soit à un niveau extrêmement bas eu égard à la trajectoire de désendettement engagée par la commune depuis de nombreuses années.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : 35 000 €

Les crédits budgétaires relatifs au prélèvement au titre du FPIC sont inscrits à un niveau identique à 2025 soit 35 000 € par précaution. En effet, celui-ci a beaucoup varié en 2025. Les années précédentes, la Ville de Saint-Apollinaire était uniquement contributrice de ce fonds de péréquation. Or, en 2025, elle a été à la fois contributrice mais également bénéficiaire.

B / LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT prévues sont de 9 385 925 €, soit en évolution, de **+ 8,53 %** par rapport au BP 2025

LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) : 705 000 €

L'enveloppe est maintenue (légère hausse de 0,50 %), soit + 3 500 € pour les produits des services.

LES IMPOTS ET TAXES (Chapitres 73 et 731) : 6 974 225 €

LA FISCALITE LOCALE

- Le produit de fiscalité directe 2026 est estimé à 4 500 000 € (*4 253 670 € prévus au BP 2025*). La hausse est due à la revalorisation des bases fiscales de 0,8 % (hors locaux commerciaux) sur la base de l'inflation d'une part et à l'entrée de nouvelles bases dans l'assiette fiscale en 2025 d'autre part.

- Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2009, et prévus sans évolution en 2026

- Taxe foncière bâti	43,27 %
- Taxe foncière non bâti	75,75 %
- Taxe habitation sur résidences secondaires :	8,32 %

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

AUTRES IMPOTS ET TAXES

- Les reversements de Dijon Métropole sont comptabilisés au titre des recettes fiscales ; ils sont attendus à hauteur de 1 840 825 €, en légère baisse.

- Le montant prévisionnel de taxe additionnelle aux droits de mutation est proposé de façon prudente à hauteur de 250 000 €, pour tenir compte de l'atonie du marché immobilier.

- La taxe sur l'électricité, 163 000 €, est inscrite à hauteur des recettes constatées en 2025.

- La taxe locale sur la publicité extérieure : 140 000 €.

LES DOTATIONS (Chapitres 74) : 1 598 700 €

Les principales recettes encaissées sur ce chapitre sont :

- les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs pour un montant de 695 000 €, en légère hausse par rapport à 2025 (660 000 €).

- Les dotations de l'Etat qui comprennent :
  - la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 120 000 €. La partie forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est à 0 depuis 2022.
  - les compensations au titre des exonérations des taxes foncières (abattement des bases de 50 % pour les établissements industriels) sont prévues à hauteur de 755 000 € (421 624 € en 2024 et 974 298 € en 2025).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75) : 97 000 €

Les produits de gestion courante (revenus des locations de salles et loyers) sont légèrement réévalués par rapport à 2025.

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement issu de la section de fonctionnement au profit de l'investissement est de **1 931 368 €.**

Il est composé de :

- 250 000 € (dotations aux amortissements)
- - 1 000 € amortissement de subventions antérieures
- 1 682 368 € par virement de la section de fonctionnement

A cet autofinancement, il convient de rappeler qu'une part du résultat de fonctionnement 2025, à hauteur de 1 500 000 €, est affectée en investissement (*article 1068*). C'est donc **3 431 368 €** qui permettent de financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

II- L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à **6 009 849,98 €,** soit un montant conséquent permettant un haut niveau d'investissement pour améliorer le patrimoine communal et l'équipement des services municipaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
20 immobilisations incorporelles (y compris opérations)	2 022 000,00	024 Cessions	225 000,00
204 Subventions d'équipement	0,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles (y compris opérations)	2 247 000,00	**Total des recettes équipement**	**225 000,00**
Total des dépenses équipement	**4 269 000,00**	10 FCTVA	150 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	201 000,00	1068 Excédent de fonctionnement	1 500 000,00
27 Autres immobilisations financières (financement BAFA)	4 000,00	27 Autres immobilisations financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	**4 474 000,00**	**Total des recettes réelles**	**1 879 000,00**
040 Op. d'ordre transfert - sections	1 000,00	040 Op. d'ordre transfert - sections	250 000,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	1 682 368,01
Total dépenses d'ordre	**1 000,00**	**Total recettes d'ordre**	**1 932 368,01**
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	**4 475 000,00**	**TOTAL RECETTES NOUVELLES**	**3 811 368,01**
Restes à réaliser 2025	**1 534 849,98**	**Restes à réaliser 2025**	**60 000,00**
		001 Excédent d'investiss. reporté	**2 138 481,97**
TOTAL DEPENSES	**6 009 849,98**	**TOTAL RECETTES**	**6 009 849,98**

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement 2026 d'un montant de **4 269 000 €** comprennent :

- L'ECOLE PRIMAIRE PRE THOMAS : 2 000 000 € prévus en 2026

L'opération d'aménagement de l'école primaire de Pré Thomas, fait l'objet d'une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) depuis 2024. L'essentiel des travaux est projeté sur les exercices 2026 - 2027- 2028.

Initialement prévue sur 4 ans, il est proposé de prolonger l'autorisation de programme sur 5 ans.

- montant : **9 000 000 TTC**
- durée : 5 ans (2024 à 2028)

Les crédits de paiements sont donc inscrits comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

AP 2024/001 –CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL AP
Vote du 12/02/2024	1 100 000	1 300 000	4 000 000	2 600 000		9 000 000
Vote modification du 14/04/2025	0	1 047 472 (dont RAR 2024 : 47 472	4 000 000	3 952 528		9 000 000
Vote modification du 23/02/2026	**0**	**35 448**	**2 000 000**	**3 000 000**	**3 964 552**	**9 000 000**

Le financement de l'opération sera composé : de subventions, du FCTVA, de l'emprunt et de l'autofinancement.

- LE PARC DU TEMPS LIBRE : 966 363,51€ prévus en 2026 incluant 884 863 € engagés en 2025 et reportés en 2026.

L'opération d'aménagement du parc du temps libre, sera réalisée sur plusieurs exercices. Les crédits budgétaires sont planifiés au travers d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP).

- montant : 5 000 000 € TTC
- durée : 10 ans (2024 à 2033 et reprise antérieure des études)

Les crédits de paiements sont donc inscrits comme suit :

AP 2024-002 -PARC TPS LIBRE	Crédits antérieurs (2023)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Vote du 12/02/2024	48 102,00	927 770,00	449 128,00	395 000,00	400 000,00	400 000,00
Vote modification du 14/04/2025	48 102,00	172 695,86	791 300,00	707 902,14	500 000,00	400 000,00
Vote modification du 29/09/2025	48 102,00	172 695,86	1 321 300,	277 902,14	400 000,00	400 000,00
Vote modification du 23/02/2026	48 102,00	172 695,86	404 596,40	966 363,51 (dont 884 863 € RAR 25)	450 000,00	480 000,00

AP 2024-002 -PARC TPS LIBRE	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	CP 2033	TOTAL AP
Vote du 12/02/2024	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000
Vote modification du 14/04/2025	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000
Vote modification du 29/09/2025	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000
Vote modification du 23/02/2026	500 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	498 242,23	5 000 000

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

Le financement de l'opération sera composé : de subventions, du FCTVA, de l'emprunt et de l'autofinancement.

- AUTRES INVESTISSEMENTS :

Travaux bâtiments :

- **Futur poste de police :** réhabilitation d'un bâtiment communal en futur poste de police : 450 000 €
- **Espace des Arts :** rénovation et réhabilitation énergétique : 350 000 €
- **Médi@lude** : rénovation intérieure (*sol et peinture…)* : 130 000 €
  renouvellement de mobilier et modernisation du mode de recensement des livres (RFID) : 140 000€
- **Mairie, Centre technique municipal** : 130 000 €
- **Crèches, Espace jeunes, centre de loisirs** : 32 000 €
- **Ecoles Fleuriée et Sully** : 36 000 €

Autres travaux et aménagements :

- **Vidéo protection** : 15 000 €
- **Parc de la Redoute** : 100 000 €
- **Provision pour divers travaux ou participation à la voirie communale** : 50 000 €
- **Plan vélo** : 5 000 €
- **Aménagement de parcs** : 128 000 €
- **Provision acquisitions foncières (garages et terrains)** : 150 000 €

Equipements :

- **Equipements techniques** : 117 000 €
- **Véhicules** : 50 000 €
- **Mobilier, matériel classique et matériel informatique communal et scolaire** : 108 000 €
- **Autres équipements** : 122 000 €
- **Cimetière** : 32 000 €

Transition écologique – sobriété énergétique

Depuis plusieurs années, la commune consent des crédits conséquents pour la mise en œuvre du plan de transition écologique, dont les effets se mesurent chaque année par une réduction des charges d'énergie. Pour 2026, les crédits s'élèvent à 137 000 €.

Il convient également de préciser que **les restes à réaliser 2025**, repris au budget 2026 sont particulièrement importants et s'élèvent à 1 534 849 € (Aménagement Parc du Temps Libre, …)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260303-2026_04-DE

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

L'investissement est financé par :

- **L'excédent d'investissement reporté** : 2 138 481,97 €
- **Le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé** : 1 500 000,00 €
- **Le virement prévu entre la section de fonctionnement et la section d'investissement** à hauteur de 1 682 368,01 €
- **Les dotations aux amortissements** : 250 000,00 €
- **La recette attendue au titre du FCTVA** : 150 000,00 €

Si aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire en 2026, la sollicitation de subventions auprès des financeurs pour soutenir l'investissement sera explorée au maximum.

III- EVOLUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 est de 463 938 €. Il sera de 264 227 € en fin d'année 2026.

Evolution dette	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû cumulé au 01/01	1 054 720	863 500	666 649	463 938
Capital restant dû cumulé au 31/12	863 500	666 649	463 938	264 227

Le désendettement de la commune de Saint-Apollinaire se poursuit.
L'encours s'élève à 60,55 € / épleumien.